

on n'est point si exact chez luy que chez Sa Majesté, je ne la pourray avoir que pour l'ordinaire prochain. Je suis avec tout le respect possible, et dans l'union de ses SS. SS.,

Mon Très-Révérénd Père, etc.

Les lettres qui vont suivre se rattachent à une époque antérieure à celle que nous venons de quitter mais comme elles eussent embarrassé le récit qui précède, nous avons cru devoir leur donner une place à part. Les unes sont relatives à l'affaire de la Régale, si insignifiante au fond, mais si importante quant à ses résultats, affaire qui jeta tant d'aigreur dans les relations de la cour de France avec le Saint-Siège, et qui finit par amener la fameuse Déclaration de 1682. Le lecteur verra avec quelle habileté, quelle force, quelle éloquence, quelles précautions le P. de la Chaize, de concert avec les Jésuites français, défendit en ces graves circonstances les droits du roi, au risque d'encourir la disgrâce d'Innocent XI.

Plusieurs autres de ces lettres se rattachent à différentes questions religieuses du temps; nous avons eu soin de les annoter aussi scrupuleusement que possible, afin que le lecteur puisse en saisir plus facilement le sens. Il en est qui traitent des intérêts particuliers de l'Institut, tels que fondations, secours accordés par le roi, etc. Nous n'avons pas cru devoir les retrancher, parce que les unes ou les autres renferment tel paragraphe dont l'omission eût été peut-être regrettable.

Plusieurs offrent le plus vif intérêt: celles-ci sont relatives aux missions étrangères que Louis XIV envoya dans les pays les plus lointains pour y répandre la semence de l'Évangile.

Enfin il en est qui renferment quelques mots remarquables et caractéristiques sur la personne du roi, sur son zèle et son ardeur sincères à défendre les intérêts de la religion, et sur la douceur des moyens qu'il voulait et ordonnait qu'on employât, lors de la révocation de l'Édit de Nantes.

R. DE CHANTELAUZE.

(*La suite au prochain numéro*).